



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : REPRESENTATION DE LA PIECE "LE  
PERE NOËL EST UNE ORDURE" DE LA TROUPE  
DU SPLENDID LE 17/10/2021 DANS LE CADRE  
DE LA FETE DES SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-010  
EN DATE DU 30 JUILLET 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par la troupe Saynète et sans bavure, représenté par Monsieur Stéphane THÉRON, située au 19 rue Edouard Robert 75012 Paris, d'assurer la représentation de la pièce « Le Père Noël est une ordure » de la troupe du splendide dans le cadre de la fête des séniors le 17 octobre 2021 pour un montant de 2 000 € TTC (deux mille euros);

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec la troupe Saynète et sans bavure, représentée par Monsieur Stéphane THÉRON, située au 19 rue Edouard Robert, relative à la représentation de la pièce « Le Père Noël est une ordure » de la troupe du splendide dans le cadre de la fête des séniors le 17 octobre 2021 pour un montant de 2 000 € TTC (deux mille euros).

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**